



Mis à jour le 19/10/23

“ COIFFEUR & CHEF D'ENTREPRISE 2 VISIO” 2 JOURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 15 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

Public concerné :

Stage destiné aux coiffeurs souhaitant se perfectionner dans la gestion et la rentabilité d'entreprise .

Prix de la formation :

A partir de : 519€ HT

Objectifs pédagogiques de ce stage :

Rémunérer juste et bien vos collaborateurs : salaire et vente
Créer les règles : tenue, non-concurrence, objectifs de prestation et de vente
Les clauses du contrat de travail, être en règle avec la convention collective
Manager vos collaborateurs, organiser des challenges, intégrer un nouveau collaborateur
Contrôler l'excellence du service grâce aux clients mystères
Réalisation d'un plan de route : communication, formations, vacances, trainings

Prérequis :

2 ans minimum d'expérience dans la coiffure

Président Directeur Général : Stéphane AUGER

Responsable des formations : Audrey DUPONT

Programme du stage : Ce stage se déroule en un module de 2 jours, 14 heures de formation

Méthodes pédagogiques / Matériel utilisé :

- Travaux pratiques réalisés à distance
- Dossier support stagiaire téléchargé par chaque stagiaire sur leur espace extranet.
- Mise en avant des points les plus importants en partage d'écran.

Modalités d'évaluations :

Une évaluation sous forme de questionnaire est effectuée à l'issue de la formation par chaque stagiaire.

Modalité d'inscription à la formation :

La partie non prise en charge doit-être réglée à la réservation du stage pour confirmer l'inscription. Pour toutes réservations non réglées au minimum 10 jours avant le stage, l'inscription ne sera pas prise en compte.

STEPHANAUGER.COM – TETE D'AFFICHE

153 AVENUE ANDRÉ CITROËN ZAC LA PALUD 83600 FREJUS

04 94 454 438 www.tetedaffiche.com • stage@tetedaffiche.com

SAS 10 000€ • CODE APE 8559A • FR 48435843700032 • SIRET 484 358 437 000 32



Une convention de formation est établie par l'organisme de formation STEPHANEAUGER.COM enregistrée sous le N° 938 303 69 083 auprès de la préfecture de la région PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR. La signature de cette convention est obligatoire.

Délai d'accès :

Entre 10 jours et 6 mois

Les conditions d'annulations :

La partie non prise en charge, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report ou d'un remboursement.

Par le bénéficiaire : 50 jours avant la date de début du stage, nous ne vous facturons pas la partie prise en charge.

Pour toute annulation inférieur 50 jours

- De 50 à 30 jours avant la date du stage : l'intégralité de la partie non prise en charge ainsi que 25% de la partie prise en charge
- De 29 à 15 jours avant la date du stage : l'intégralité de la partie non prise en charge ainsi que 50% de la partie prise en charge
- De 14 à la date du stage : l'intégralité de la partie non prise en charge ainsi que 100% de la partie prise en charge et cela sans aucune contrepartie ni prise en charge possible ; sous aucune forme que ce soit et non déductible des frais de formations professionnelles.

Nous proposons une assurance annulation de 13 € par jour de stage, par personne, à souscrire uniquement à l'inscription. Cette dernière vous permet de bénéficier en cas d'annulation du bénéficiaire :

- D'être exonéré de la facturation de la partie prise en charge jusqu'à 4 jours avant la formation.

Par l'organisme de formation : Un avoir d'une validité de 6 mois sur les sommes versés de la partie non prise en charge. L'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue.

Voir Conditions générales de vente : <https://tetedaffiche.com/cgv/>

TOUTES NOS FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
(Réfèrent Handicap : Cécile CHANARD)



“ COIFFEUR & CHEF D'ENTREPRISE 2 VISIO” 2 JOURS

Horaires : 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Effectif maxi. : 15 personnes

N° d'agrément : 938 303 69 083

PROGRAMME DU STAGE

Ce stage se déroule en un module de 2 jours, 14 heures de formation

Jour 1 :

09H00 – 09H30 :

Accueil et présentation
Questionnaire
Déterminer les attentes

09H30 – 10H45 :

Comment rémunérer ses collaborateurs
Revente - 13ème mois
Le contrat

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 12H30 :

Les enjeux
Les objectifs
Management des collaborateur

12H30 – 13H30 : REPAS

13H30 – 15H :

Challenge

15H – 17H :

Exercices à faire soi même

17H00 : FIN

STEPHANE AUGER.COM – TETE D'AFFICHE

153 AVENUE ANDRÉ CITROËN ZAC LA PALUD 83600 FREJUS

04 94 454 438 www.tetedaffiche.com • stage@tetedaffiche.com

SAS 10 000€ • CODE APE 8559A • FR 48435843700032 • SIRET 484 358 437 000 32



Jour 2 :

09H00 – 10H45 :

Retour sur les points importants de la veille
Les règles d'intégration d'un nouveau collaborateur
Mise en place
Le contrôle et la stabilité
Les clients mystère

10H50 – 11H00 : PAUSE

11H00 – 13H :

Les points de non-compréhension
La vision de nos salons d'ici 10 ans
Avec ou sans RDV ?
Le cercle vicieux de la non-délégation
Réalisation d'un plan de route

13H – 14H : REPAS

14H – 16H45 :

Exercices à faire soi-même

16H45 – 17H00 :

Débriefing de la journée
Vérification des attentes
Réponse au questionnaire pour le suivi pédagogique
Remise de diplôme .

17H00 : FIN